

Les Anonymous s'attaquent à la pédopornographie

Publié le 25 octobre 2011 (</archives/25-octobre-2011>).



Une image du film «V for Vendetta», repris comme symbole par le groupe de hackers Anonymous. — WARNER BROS

WEB - Le groupe d'«hacktivistes» affirme avoir démantelé un des plus gros réseaux d'échange de contenus pédopornographiques sur Internet...

Pas moins de 40 sites Internet diffusant des photos à caractère pédopornographique sont tombés à la mi-octobre. L'exploit est à mettre sur le compte des Anonymous, connus jusqu'à présent pour leur combat en faveur de la liberté d'expression sur Internet. Le groupe d'e-militants a lancé une opération baptisée Darknet au début du mois, affirmant qu'ils souhaitaient ainsi détruire plusieurs sources de contenus pédophiles présentes sur le Web. Et avec ce coup de force, 1.626 utilisateurs ont été démasqués. Les Anonymous ont pris pour cible un hébergeur en particulier, Freedom Hosting, qu'ils accusaient d'accueillir (en fermant les yeux) de tels contenus sur ses serveurs par le biais de sites illégaux, dont le plus important était «Lolita City», contenant à lui seul 100 Go d'images. Le groupe d'«hacktivistes» est allé jusqu'à publier les noms, pseudonymes, logs de salons de discussions ou encore adresses IP des internautes qui fréquentaient ces sites, invitant les autorités à les consulter.

Une partie de l'Internet inconnue du grand public

De tels sites sont accessibles grâce à un réseau chiffré appelé TOR («The Onion Router») ([http://fr.wikipedia.org/wiki/Tor %28r%C3%A9seau%29](http://fr.wikipedia.org/wiki/Tor_%28r%C3%A9seau%29)), qui permet de rester anonyme en surfant sur Internet. Les communications deviennent intraquables car le trafic est dérouteré vers plusieurs serveurs éparpillés un peu partout sur la Toile. TOR, qui au départ a été développé par l'armée américaine, se montre très utile pour les militants qui souhaitent défendre la démocratie dans les pays soumis à la dictature comme l'Iran ou la Chine, ou dénoncer la répression comme en Egypte et Syrie récemment. En revanche, comme le démontrent les Anonymous, les pédophiles y ont trouvé un moyen de trouver voire d'échanger, sans trop s'inquiéter, des photos montrant des abus sexuels sur mineurs, puisqu'il s'agit d'une partie de la Toile inconnue du grand

public. Les sites qui ont été la cible des e-militants «permettent aux pédophiles de voir des enfants innocents (...) et les exposent à des risques d'enlèvement, à des attentats à la pudeur, des viols et la mort», auraient déclaré les Anonymous, d'après le [Telegraph](http://www.telegraph.co.uk/technology/news/8846577/Anonymous-hacktivists-target-child-abuse-websites.html) (<http://www.telegraph.co.uk/technology/news/8846577/Anonymous-hacktivists-target-child-abuse-websites.html>). Ils ont d'ailleurs prévenu: «Peu importe qui vous soyez, si nous découvrons que vous hébergez ou soutenez la pédopornographie, vous deviendrez une cible.»

La méthode des Anonymous en question

Si plusieurs observateurs ont salué sur le Web l'opération Darknet qui est parvenue à rendre inaccessibles de telles images sur la Toile et certainement à effrayer (du moins un court instant) les pédophiles, d'autres s'interrogent sur la méthode des Anonymous. Par exemple, quid des policiers infiltrés qui enquêtaient sur ces sites et comment réussiront-ils à prouver qu'ils étaient de simples observateurs pour leur enquête? Par ailleurs, n'est-ce pas seulement ralentir ou faire cesser de manière très momentanée les activités pédo-criminelles? Plutôt que de cesser, les pédophiles vont certainement chercher une manière de se cacher davantage.

«L'opération Darknet a le mérite de susciter des réactions, mais pourrait poser problème. Le travail des enquêteurs pourrait être perturbé. Imaginez qu'une enquête était en cours concernant un réseau auquel appartiendraient une ou plusieurs personnes figurant sur la liste publiée par Anonymous. La publicité de leur identité va forcément les amener à cesser leur activité sur le réseau, ce qui empêchera peut-être d'arrêter les autres membres de ce réseau», pointe du doigt Mathieu Prud'homme, avocat spécialisé en droit des nouvelles technologies au cabinet Alain Bensoussan (<http://www.alain-bensoussan.com/>), contacté par 20Minutes. «Il faut aussi s'interroger sur la valeur probante des listings fournis par les Anonymous: ces informations ayant potentiellement été collectées de manière illicite, dans quelle mesure les autorités judiciaires peuvent-elles les utiliser?» Mathieu Prud'homme s'inquiète également des conséquences d'un tel listing sur la présomption d'innocence: «Désigner un coupable sur la base d'une adresse IP pose une réelle difficulté. Cette adresse permet d'identifier l'abonnement Internet utilisé pour se connecter aux images pédopornographiques, et donc pas forcément un coupable. Bon nombre de ces personnes usurpent la connexion d'une autre personne –un voisin par exemple- pour accéder à ce genre de sites. Dans ce cas, dénoncer ou poursuivre le titulaire de l'adresse IP, c'est accuser cette personne à tort. Les conséquences peuvent être désastreuses.»

— Anaëlle Grondin
